

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

---

## CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1389

présenté par  
M. Barrot et M. Lescure

-----  
**ARTICLE 23**

À la seconde phrase de l'alinéa 73, substituer au mot :

« promulgation »

le mot :

« publication ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.